

## **DROS**

**Colloque du 10 octobre 2006**

### **Commentaire sur les tableaux de la DRTEFP concernant le chômage récurrent**

L'exposé que nous venons d'entendre provoque plusieurs réflexions :

Tout d'abord, bravo d'avoir osé commenter le fichier historique de l'ANPE. Une observation au long cours permet d'appréhender des phénomènes qui n'auraient pas pu être autrement démontrés.

Ainsi par exemple, en suivant l'itinéraire des chômeurs récurrents, vous observez de nombreuses entrées et sorties dans les listings et vous donnez une définition plus exacte du chômage de longue durée : ce n'est pas seulement un temps linéaire mais un temps qui peut intégrer la discontinuité.

Plus encore vous démontrez ainsi que les petits boulots, les emplois précaires ne sont pas toujours un sas vers l'emploi. Ils ne sont parfois que des parenthèses dans un chômage de longue durée.

En affinant cette étude, il y a beaucoup à parier que vous aiderez les politiques publiques à mieux définir le chômage de longue durée.

En intégrant la discontinuité dans l'analyse du chômage longue durée, on observe une approche plus réaliste de la précarité : en ce sens le concept de chômage récurrent est très aidant pour l'analyse : il fait apparaître 6 fois plus de chômeurs concernés.

Permettez-moi une ou deux remarques au sujet du chômage récurrent :

L'expérience associative de 25 ans auprès des chômeurs en fin de droit me suggère que ce concept, même s'il est éclairant, est assez restrictif. En effet bon nombre de demandeurs d'emplois fatigués de cette récurrence, qui se décline en succession d'impasses et d'échecs, ne prennent plus le temps d'aller s'inscrire à l'ANPE. Ils se disent « rayés des listes » même si c'est d'eux-mêmes qu'ils se sont parfois autorayés ; ils deviennent des chômeurs de très, très longue durée, assimilés à des fins de droits, des hors droits ... et qui dit « hors droits » suggère parfois « hors devoirs » ... dans un contrat social brisé.

En effet, être reconnu comme « chômeur » que ce soit de longue durée ou récurrent est déjà une reconnaissance citoyenne.

Pour être inscrit sur une liste de l'ANPE, il faut bien avoir une adresse, la domiciliation est souvent le premier acte de citoyenneté retrouvée pour les plus pauvres des chômeurs. Si cette domiciliation devait être en principe comme les minima sociaux un socle vital pour retrouver un processus d'intégration sociale digne de ce nom, elle n'est malheureusement souvent qu'une assignation à résidence dans une sous citoyenneté précaire.

L'adresse stigmatisante de certains demandeurs d'emploi (accueils de jours, foyers d'hébergement, quartiers sensibles ...) peut conduire l'employeur potentiel à ne pas contacter l'intéressé : c'est malheureusement l'expérience faite par beaucoup de ces chômeurs, qui de guerre lasse se transforment de « chômeurs récurrents » en « chômeurs fantômes ». Pour y échapper, certains préfèrent aujourd'hui donner leur numéro de téléphone portable, plutôt que leur adresse postale.

Permettez-moi donc, tout en saluant ce travail exemplaire de la Direction Régionale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle avec l'aide de l'INSEE sur le fichier historique de l'ANPE, d'insister pour que l'observation sociale de la précarité tienne compte dans son diagnostic de ce volet majeur de chômeurs, relégués à torts le champ des inemployables, des fins de droit, des handicapés sociaux, ou des publics marginalisés. Ce serait une démission citoyenne que de considérer les chômeurs les plus pauvres simplement comme des « clients » de l'action sanitaire et sociale, objet des dispositifs humanitaires ; pire encore, que d'abandonner à la « dictature de l'urgence sociale » les chômeurs de très longue durée qui précisément souhaitent un accompagnement au long cours. Si cet accompagnement n'est pas étayé et soutenu par une démarche scientifique telle que celle de l'observation sociale, il risque de se transformer malgré le professionnalisme de certains et la générosité des autres en accompagnement de « fin de vie

citoyenne ». Etre demandeur d'emploi au long cours, sans travail fixe, est une réalité que le concept de chômage récurrent permettra peut-être d'honorer !

J'ai le souvenir du dynamisme et de la ferveur créés il y a quelques années par une « marche des chômeurs » partie de Toulon et rejoignant Paris puis Amsterdam. Les hommes et les femmes qui se sont mis en route étaient dans ma ville des personnes assez marginalisées, utilisatrices passives des structures caritatives ; leur fierté était de proclamer : « Nous ne sommes pas que des SDF, nous sommes d'abord des chômeurs, des demandeurs d'emplois, sans travail fixe ! ». Absents des listes de l'ANPE, ils retrouvaient dans cette dénomination de « chômeur – demandeur d'emploi » une reconnaissance capable de les mettre en route... pour construire un nouvel avenir.

Ils ont peut-être rejoint les chiffres des chômeurs récurrents. Une chose est sûre, il faut savoir distinguer le « traitement social du chômage » du « traitement administratif et citoyen des chômeurs » ... deux concepts et deux pratiques différentes et complémentaires.

Ces dernières années les militants de l'insertion par l'emploi, promoteurs dans les deux dernières décennies des associations intermédiaires et entreprises d'insertion, auxquels je m'associe, ont désenchanté lorsqu'ils ont constaté amèrement avec « les chômeurs récurrents » que bon nombre de perspectives dans les trajectoires d'insertions professionnelles restaient des emplois précaires, des CDD, ou des contrats aidés. Un « écrémage » dans le monde des chômeurs s'est ainsi opéré, rendant encore plus « invisibles » les chômeurs confrontés au cumul de handicaps de la précarité : mal logement, problèmes de santé, faiblesse des revenus, isolement etc...

Puisse un jour l'observatoire social nous aider à redonner des visages et une parole à ces chômeurs invisibles, en lien avec les chômeurs récurrents ! Cette démarche est vitale pour tous les promoteurs de l'économie solidaire.

En guise d'hommage à ces chômeurs rayés des listes, je voudrais citer la réflexion de l'un d'eux qui répétait souvent « Je ne suis rien, je ne suis plus personne ». Une personne bienveillante lui disait : « Mais enfin travaille, va à l'ANPE et tu redeviendras quelqu'un ! ». Il lui avait répondu « En fait, il faudrait d'abord que je sois quelqu'un pour ensuite reprendre un travail ».

Etre quelqu'un, c'est être reconnu; c'est réaffirmer que la fracture du chômage dans notre société est indissociable de la fracture du lien social et de la question du sens. Mais c'est un autre débat ! Peut-être nous pourrions le reprendre ensemble ce 17 octobre, en nous retrouvant sur nos lieux respectifs, pour cette journée du refus de la misère qui n'est pas sans lien avec le colloque d'aujourd'hui. Mais probablement, j'anticipe ici le calendrier de la discussion !

Gilles REBECHE  
Institut de Recherche en Ingénierie Sociale (IRIS)  
de l'Union Diaconale du Var (UDV)